

Manager des industries musicales

RNCP34467 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45012
Code(s) ROME	E1105, L1303, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	02/03/2020
Date d'échéance	02/03/2025

Certificateur(s)

EMIC FORMATION · SIRET : 82072035700038

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le numérique a bouleversé les industries de la musique en profondeur et a obligé les entreprises du secteur de la musique à transformer leurs pratiques marketing, de vente, de distribution et de communication et à mobiliser de nouvelles compétences. La certification Manager des industries musicales répond à ces mutations avec les compétences professionnelles dont la filière musicale a besoin.

Les industries musicales et ses métiers historiques ont beaucoup changé, notamment avec l'explosion du streaming. De nouveaux services, de nouvelles stratégies marketing, organisations et méthodes, font aujourd'hui émerger une forte demande des métiers de l'industrie musicale, venant s'ajouter à ceux qui existaient déjà.

ACTIVITÉS VISÉES

1. Analyse du marché des industries musicales et élaboration d'une stratégie d'entreprise musicale
2. Pilotage des activités opérationnelles du secteur des industries musicales
3. Management d'équipes dans le secteur des industries musicales

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser le marché des industries musicales et se positionner
- Assurer une veille permanente sur les milieux de la musique et du spectacle et sur les process du management d'artistes pour améliorer sa pratique et entretenir sa fibre artistique.
- Piloter des activités opérationnelles du secteur des industries musicales
- Développer une démarche de prospection et cultiver son réseau pour repérer les artistes, interprètes, auteurs et compositeurs.
- Élaborer la stratégie d'une entreprise musicale
- Manager la carrière des artistes
- Gérer et exploiter les droits et les contrats de l'édition musicale
- Développer et exploiter un catalogue d'œuvres et d'artistes des musiques enregistrées
- Concevoir et mettre en œuvre de la stratégie marketing et promotionnelle omnicanal et de construction d'audience dans le secteur des industries musicales
- Organiser et gérer des événements musicaux (concerts, tournées et festivals)
- Manager des équipes dans le secteur des industries musicales

Blocs de compétences

RNCP34467BC01 — Analyse du marché des industries musicales et élaboration d'une stratégie d'entreprise musicale

LISTE DE COMPÉTENCES

- C1.1 Analyser le marché de l'industrie musicale et ses mutations, le métier de manager des industries musicales et ses évolutions.
- C1.2 Analyser la culture et les goûts musicaux, en tenant compte de l'histoire de la musique et de l'art, pour cerner son domaine artistique et choisir de façon efficace les artistes avec lesquels le manager va travailler.
- C1.3 Analyser le contexte juridique sur le plan national et international des contrats commerciaux liant un artiste et des œuvres pour évaluer et limiter les risques, et recourir si nécessaire à des compétences juridiques extérieures.
- C1.4 Assurer une veille permanente sur les milieux de la musique et du spectacle et sur les process du management d'artistes pour améliorer sa pratique et entretenir sa fibre artistique.
- C1.5 Suivre les effets de la révolution digitale, des nouveaux usages consommateurs et les nouvelles technologies sur les business modèles des projets instruits dans les industries musicales pour intégrer les opportunités offertes par les différents réseaux et canaux de distribution.
- C1.6 Utiliser les résultats de l'analyse pratiquée sur le marché des industries musicales pour s'ouvrir à de nouveaux marchés, des nouvelles technologies, ou à des nouvelles méthodes de travail et ainsi développer le CA.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation écrite sur les grands mouvements artistiques musicaux au XXe siècle

- Le candidat répond à des questions de culture générale sur les grands repères musicaux des 100 dernières années.

Évaluation écrite sur la gestion et l'exploitation des droits des musiques enregistrées et les règles de la gestion collective

- Le candidat répond à des questions concernant les contrats d'artistes, de licence et de distribution.

Étude de cas sur une analyse du marché des industries musicales et des innovations technologiques avec soutenance orale

- Le candidat produit une analyse du marché de l'industrie musicale et de ses innovations technologiques et fait des propositions de solutions marketing et commerciales de développement de CA et de notoriété.

RNCP34467BC02 — Pilotage des activités opérationnelles du secteur des industries musicales.

LISTE DE COMPÉTENCES

- C2.1 Développer une démarche de prospection et cultiver son réseau pour repérer les artistes, interprètes, auteurs et compositeurs.
- C2.2 Déployer un argumentaire ciblé en démontrant ses compétences et valeur ajoutée et s'appuyer sur ses qualités relationnelles et professionnelles pour recueillir l'adhésion d'un artiste et obtenir son accord pour un contrat de management.
- C2.3 Négocier sa commission sur les revenus de l'artiste pour établir un contrat de rémunération en précisant si l'assiette de la commission s'appuie sur une partie ou sur la totalité des revenus de l'artiste.
- C2.4 Mettre en place les conditions favorables à l'établissement d'une relation forte et stimulante pour encourager et soutenir la création et l'épanouissement de l'artiste.
- C2.5 Mettre en place des conditions favorables de développement de carrière avec les autres partenaires de l'artiste (label, éditeur, tourneur, marque...).
- C2.6 Analyser les attentes de l'artiste et sa musique pour définir son style et son projet artistique, perfectionner son image et concevoir une identité visuelle forte en cohérence avec le marché.
- C2.7 Accompagner l'artiste tout au long de son processus de création, dans la réalisation effective de sa création en studio, lors de la préfiguration et des répétitions de ses concerts pour lui apporter des conseils de perfectionnement avisés et le soutien nécessaire au maintien de sa motivation.
- C2.8 Arbitrer toutes les opportunités de prestations et de cachets pour remplir le « booking » de l'artiste et organiser la logistique (déplacements, relations presse, ...) associée.
- C2.9 Mener les phases de négociation et de rédaction des contrats (édition, production, merchandising, ...) pour garantir la perception de revenus en cohérence avec les exigences contractuelles établies avec l'artiste.
- C2.10 Repérer les œuvres et les auteurs avec lesquels il est pertinent de collaborer dans le cadre d'un développement de carrière.
- C2.11 Superviser les formalités de dépôts auprès des organismes habilités (SNAC, INPI, SACEM, ...) pour

sécuriser, au moyen de preuves légales, la paternité et la date de création des œuvres.

- C2.12 Assurer la protection des œuvres et en acquérir si besoin les droits pour garantir aux artistes la défense de leur propriété intellectuelle et des droits associés.
- C2.13 Superviser le suivi avec les sociétés de gestion collective (SACEM, SDRM, SCPP, SPPF, ...) pour veiller au versement des droits (redevances, royalties, revenus, ...) auprès des auteurs et ayants-droits.
- C2.14 Analyser les revenus (commerciaux, royalties, ...) et les diffusions on-line officielles ou non autorisées pour en exploiter les résultats et identifier des axes d'amélioration et de développement économique.
- C2.15 Déterminer le volume d'artistes interprètes potentiels à produire dans le cadre des musiques enregistrées, pour évaluer le chiffre d'affaires réalisable en s'appuyant sur des indicateurs factuels.
- C2.16 Piloter les négociations en fonction des utilisations et de la réglementation applicable, les contreparties financières avec les sociétés (producteurs audiovisuels, radios, marques, ...) pour l'utilisation des œuvres enregistrées, le droit à l'image et les produits dérivés afin de défendre les œuvres et les intérêts des artistes en matière d'image et de revenus.
- C2.17 Élaborer et mettre en place un plan d'action en mobilisant les moyens humains et financiers pour développer le chiffre d'affaires et la notoriété de l'artiste.
- C2.18 Définir et mettre en place les indicateurs de rentabilité et de réussite du projet pour mesurer l'efficacité du plan d'action.
- C2.19 Définir la stratégie de l'offre en tenant compte du marché, de la cible et du positionnement choisi pour l'intégrer dans le plan marketing.
- C2.20 Sélectionner les différents médias en adéquation avec la stratégie marketing et en fonction du budget alloué pour accroître l'audience des réseaux sociaux de l'artiste et la notoriété de l'artiste tout en respectant son image.
- C2.21 Créer et développer le packaging, les outils marketing et les produits dérivés pour promouvoir l'image de l'artiste dans le respect du budget alloué.
- C2.22 Identifier les leviers promotionnels et publicitaires en cohérence avec l'identité artistique et concevoir le plan marketing pour promouvoir l'artiste, développer sa notoriété et ses revenus.
- C2.23 Exploiter les nouvelles sources de monétisation des œuvres musicales (réseaux sociaux, You tube, blog, podcast, streaming...) pour mettre en œuvre une stratégie marketing digitale de son catalogue, permettant d'élargir les sources de revenus.
- C2.24 Exploiter les réseaux sociaux et les relations presse pour augmenter l'audience des réseaux spécifiques de l'artiste et pour améliorer l'image publique de l'artiste, sa e-réputation et sa communication auprès des consommateurs.
- C2.25 Élaborer des projets de spectacle vivant (tournées, concerts, festivals...) pour soutenir le développement de la carrière de ou des artistes.
- C2.26 Arbitrer les choix des personnes qui évaluent aspects techniques, juridiques, administratifs et artistiques d'un événement pour établir un cahier de charges et déterminer la faisabilité d'un projet de production.
- C2.27 Recenser les sources de financement privé et d'aides publiques à la production pour préparer et constituer des dossiers de subvention.
- C2.28 Superviser les aspects promotionnels des tournées, concerts et spectacles pour assurer l'adhésion du public et des professionnels et capitaliser sur les performances des artistes.
- C2.29 Piloter les personnes qui organisent la logistique et superviser la bonne exécution des prestations techniques et artistiques pour garantir la réussite des événements planifiés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratique du développement de la carrière d'artiste avec une soutenance orale

- Note de synthèse qui sera soutenue à l'oral sur le management de la carrière d'un artiste en situation réelle.

Évaluation écrite sur la gestion et l'exploitation des droits et des contrats de l'édition musicale

- Le candidat apporte au moins 50 % de réponses correctes aux questions pratiques sur la gestion et l'exploitation des droits contrats de l'édition musicale.

Soutenance orale : développement et exploitation d'un catalogue d'œuvres ou d'artistes interprètes

- Cas pratique à produire et présenter oralement devant un jury de professionnels.

Soutenance orale : stratégie marketing du plan de développement d'artiste

- Présentation de la stratégie marketing de développement d'artiste
- Présentation de la mise en œuvre, avec budgets et planning

Soutenance orale : organisation d'un événement musical de spectacle vivant

- Présentation de l'événement en accord avec le cahier des charges défini

- Détail des facteurs de succès et de risques et recommandations

RNCP34467BC03 — Management d'équipes dans le secteur des industries musicales

LISTE DE COMPÉTENCES

C3.1 Constituer l'équipe projet en tenant compte des compétences requises pour permettre la réalisation efficace des projets.

C3.2 Réaliser la feuille de route séquentielle en attribuant les tâches à chaque partie prenante des projets pour atteindre les objectifs fixés.

C3.3 Estimer le budget des projets en tenant compte des besoins matériels et immatériels pour atteindre les objectifs.

C3.4 Assurer le lancement des projets en identifiant et en traitant les risques pouvant entraver ceux-ci pour prévoir les solutions correctives.

C3.5 Suivre la réalisation des tâches des projets en coordonnant les différents axes de pilotage (délais – Budgets/coûts – qualité – rentabilité – résultats intermédiaires attendus) pour mener ceux-ci en cohérence avec les programmes initialement établis.

C3.6 Adapter l'exécution des projets en fonction des écarts constatés ou des imprévus rencontrés, en recherchant des axes d'amélioration pour garantir leurs efficacités et leurs performances.

C3.7 Animer l'équipe projet en utilisant les différentes techniques managériales en mode vertical ou transversal (motivation- délégation – reconnaissance) pour maintenir une cohésion.

C3.8 Conduire des réunions, groupes d'échanges ou entretiens en tenant compte de la diversité (éducationnel – générationnel – culturel) pour permettre une communication fluide et efficace.

C3.9 Gérer les situations et personnalités difficiles, en faisant preuve à la fois d'empathie et de directivité pour maintenir un climat positif et constructif.

C3.10 Développer la créativité de l'équipe projet, en permettant l'émergence d'idées nouvelles et innovantes pour favoriser l'agilité et les capacités de remise en question et d'adaptation.

C3.11 Utiliser les techniques de communication orales et écrites pour transmettre et valoriser les projets auprès des différentes parties prenantes.

C3.12 Superviser les différents rapports de suivi et d'évaluation des projets en utilisant les techniques de communication écrite et de visualisation des données pour relayer les informations de celui-ci.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation et soutenance orale

- Présentation d'une étude de cas de gestion de projet
- Techniques managériales et budgétaires

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur professionnel artistique et culturel et ses structures peuvent varier en fonction du projet (musiques actuelles, jazz, musique classique, danse, organisateurs d'événementiels, etc.). Le manager des industries musicales peut exercer son activité en tant qu'indépendant ou au sein de :

TPE :

- Production musicale
- Manager d'artiste
- Édition musicale
- Agent artistique
- Production de spectacles (concerts, festivals, etc)
- Start-up musicale
- Distribution numérique de musique

PME-PMI (SA, SARL, SCOP, Association loi 1901) :

- Labels indépendants
- Lieux de diffusions
- Cafés concerts, salles de spectacle ayant la licence d'entrepreneur de spectacle, compagnies, collectifs, festivals ;
- Grands groupes et filiales d'entreprises étrangères.
- Collectivités territoriales : centre culturels, théâtres municipaux, maisons des loisirs et de la culture, etc.
- L'autre cadre fréquent d'exercice est ce que l'on nomme les « majors » en français, les filiales nationales de

multinationales du disque elles-mêmes issues des grandes entreprises des médias ou de l'entertainment.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Manager d'artiste
- Agent d'artiste
- Directeur artistique
- Chef de projet artiste
- Label manager
- Producteur
- Tourneur
- Bookeur
- Chargé de production tournée ou festival
- Directeur de production
- Programmateur de salle
- Programmateur de festival
- Administrateur de festival
- Administrateur de tournée ou de production
- Compte clé commercial physique
- Compte clé digital
- Responsable de communication ou des relations publiques
- Chef de produit marketing
- Éditeur
- Responsable de projet artistique éditions musicales
- Responsable digital
- Community manager
- Responsable synchronisation musicale
- Responsable licensing
- Superviseur musical

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 605 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition · tension 1/5 (Très faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 138
Jugés difficiles à recruter	11 %
Emplois saisonniers	30 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification Manager des industries musicales est une formation en un an de niveau 7 (nomenclature européenne) Niveau minimum requis : 4 années après le Bac ou équivalent dans les domaines du marketing, de la communication et de la distribution dans l'industrie musicale .

La certification Manager des industries musicales peut également se réaliser en deux ans. Dans ce cas le niveau minimum requis : 3 années après le Bac ou équivalent dans les domaines du marketing, de la communication et de la distribution dans l'industrie musicale .

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de délivrance de la certification est composé à 80% de professionnels et à 20% de représentants d'EMIC FORMATION. Il comprend 5 membres :

- Le président du Jury
- Le président d'EMIC FORMATION ou son représentant
- Un spécialiste de l'industrie musicale ou un dirigeant d'une entreprise dans l'industrie musicale. Ces personnalités sont choisies sur proposition des ingénieurs pédagogiques d'EMIC FORMATION (Externe – Employeur)
- 2 professionnels en entreprise.

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés 80%.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 426 €
Selon la branche	7 200 € – 8 550 €
Prise en charge	Branches concernées
8 426 €	Valeur par défaut · 206 branches
8 550 €	CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique, CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel
7 801 €	CPNEFP de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire, CPNEFP des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager, CPNEFP du Négoce de l'ameublement
7 200 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date de décision	02/03/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	02/03/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	25	0	92 %	76 %

2018

12

0

92 %

67 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40245

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34467/>